Image not found or type unknown

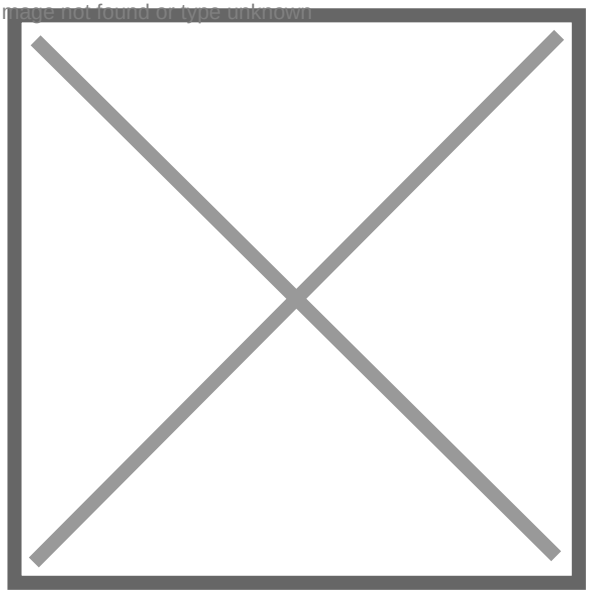

Litige avec canal plus pour un trop preçu

Par **J2L**, le **30/03/2011** à **12:50**

Bonjour,
j'ai interrompu mon abonnement à la date d'anniversaireà CANAL +.
Pas de pb,le retrait automatique s'est arrêté mais 3 mois aprés il me réclame un trop perçu de 38 € pour un remboursement eFfectué il y a déja plus d'un an (retour du décodeur pour passage à ADSL)
Ce n'est pas pour la somme mais pour le principe, on- t-il le droit de faire cette réclamamation aprés la date de cessation du contract (décembre 2010) et existe-t-il un texte pour d'assurer

merci pour la réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés